

Lettre de la Sécurité Routière

N° 52 - janvier 2019

Editorial

Selon le bilan provisoire de l'Observatoire interministériel de la sécurité routière, 2018 s'avère l'année la moins meurtrière de l'histoire de la sécurité routière. Nous pouvons nous satisfaire également, dans le département, du bilan de l'accidentalité*.

L'année 2018 enregistre une évolution très favorable du nombre d'accidents corporels, avec -26,7 % par rapport à 2017. Malgré une stabilisation de la mortalité – 19 personnes ont perdu la vie à l'instar de 2017 – 2018 révèle une baisse historique du nombre d'accidents. En 20 ans, celui-ci est passé de 883 à 274, soit plus de 600 accidents évités. Il est essentiel de poursuivre nos efforts afin de confirmer cette tendance.

Cet objectif passe par une nécessaire baisse de l'accidentalité liée au travail. Les risques routiers professionnels ont été définis dans le document général d'orientations 2018-2022 comme un nouvel enjeu majeur. En 2018, trois nouveaux organismes ont signé les "7 engagements en faveur de la sécurité routière": le Département, le parc du Futuroscope et le CNPE de Civaux. J'invite tous les employeurs de la Vienne à se joindre à cette démarche et en cette période de vœux,

je souhaite à tous de belles actions de sensibilisation.

Bonne route, en toute sécurité.



Cécile Geneste, directrice de Cabinet,
Chef de projet sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

* données provisoires de l'ODSR

L'info du mois

La zone tampon de sécurité

" 138 personnes ont été tuées sur un passage piéton "

La sécurisation des déplacements des usagers vulnérables - et en particulier des piétons - est un enjeu important dans le domaine de la sécurité routière. L'analyse de la localisation des accidents montre qu'en 2017, en France, 138 personnes ont été tuées sur un passage piéton. C'est pourquoi la Sécurité routière poursuit la mise en place des actions permettant de renforcer leur protection.

Depuis le 12 décembre 2018, les municipalités qui le souhaitent peuvent aménager une zone tampon de 2 à 5 mètres devant chaque passage pour piétons. Elle est matérialisée par une ligne d'effet au sol identique à celle utilisée pour les feux ou sas vélo. Cette possibilité vise à informer les usagers circulant sur la chaussée de l'imminence du passage piéton et permet de se prémunir du risque de réaction tardive et inadaptée en présence d'un piéton.

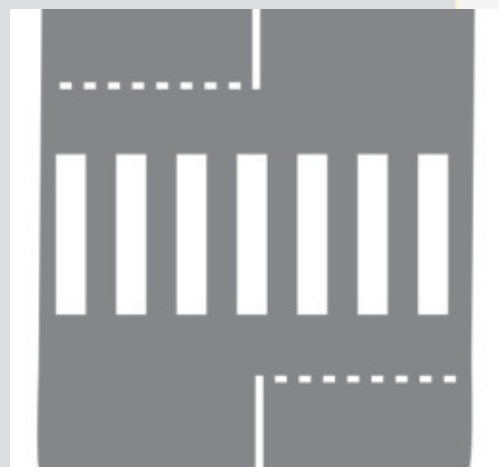
La ligne d'effet du passage piéton n'est pas équivalente à une ligne de stop : le conducteur n'est pas tenu de s'arrêter devant cette ligne si aucun piéton n'est engagé. Cependant, en cas de non-respect de cette ligne d'effet devant un piéton qui manifeste clairement l'intention de traverser, le conducteur s'expose à une amende forfaitaire de 35 euros.

Suite page 2

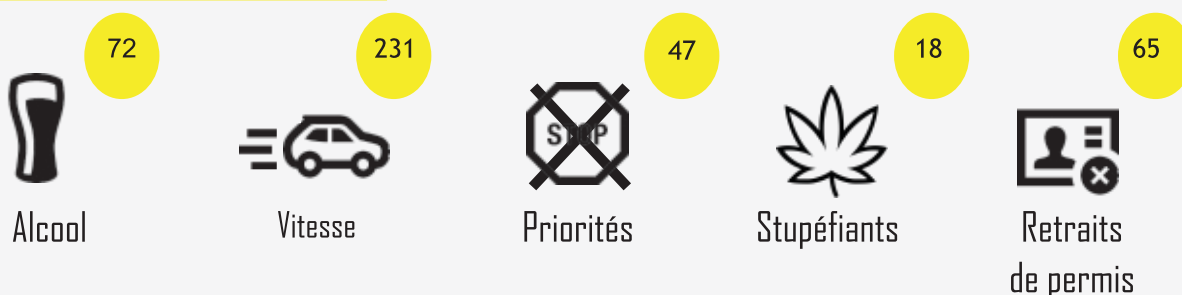
Pour rappel, la protection des usagers avait déjà été renforcée par le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 "relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement" visant à sécuriser et à développer la pratique de la marche et du vélo. Ce dernier interdit l'arrêt ou le stationnement à cinq mètres en amont du passage piéton, en dehors des places aménagées, pour accroître la visibilité entre les conducteurs de véhicules et les piétons souhaitant traverser la chaussée. Le contrevenant risque une amende forfaitaire de 135 euros non minorable (stationnement très gênant).

Depuis le 18 septembre 2018, l'application du décret n°2018-975 aggrave les sanctions en cas de refus de céder le passage au piéton, ou qui manifeste clairement une intention régulière de traverser, d'un retrait de 6 points et 135 euros d'amende.

La nouvelle mesure, matérialisant une zone à risque, incite les piétons à privilégier les passages prévus à cet effet pour être mieux protégé. Parmi les piétons tués âgés de 75 ans et plus - qui représentent 36% de la mortalité piétonne - 40% le sont à moins de 50 mètres d'un passage piéton.



Bilan des infractions du mois



Actualités

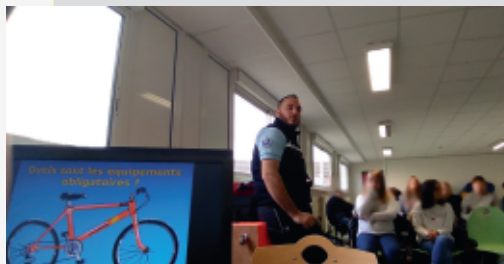
" Sensibilisation du personnel de la SNCF à la sécurité routière "

Mardi 23 janvier, 250 agents de la SNCF ont participé à une journée de sensibilisation à bord d'un wagon de la SNCF spécialement dédié à cette action. 25 groupes se sont succédés pour assister à des ateliers thématiques et découvrir les effets d'un tonneau sur l'organisme, avec le simulateur de retournement. Deux gendarmes IDSR ont animé un atelier abordant les problématiques de la vitesse, du téléphone et des nouveaux modes de déplacement doux.



Actualités

" Interventions dans les collèges "



Comme chaque année, le collège de Vivonne organisait les 21 et 22 janvier un forum sécurité routière. Celui-ci s'inscrit dans le continuum éducatif à la route et l'acquisition de l'ASSR (Attestation scolaire de sécurité routière). Les élèves des classes de 5e et de 3e ont participé à plusieurs ateliers animés par des pompiers, gendarmes, représentants de l'association Prévention MAIF et intervenants départementaux de sécurité routière, sur les thèmes de la pratique du vélo, des deux-roues motorisés, des conduites à risque et des distracteurs.





Au collège George Sand de Châtelleraut, près de 80 élèves ont bénéficié eux de l'animation "Tribunal pas banal" le 14 janvier. Une nouvelle intervention similaire est prévue en avril.

Agenda



11 février : témoignage d'un accidenté de la route -
Lycée Isaac de l'Étoile à Poitiers

Bilan de l'accidentalité

	Décembre 2017	Décembre 2018		Janvier à décembre 2017	Janvier à décembre 2018	
 Accidents	27	16	- 11	374	274	- 100
 Tués	0	0	0	19	19	0
 Blessés	40	23	- 17	510	403	- 107
 Dont blessés hospitalisés	8	12	+ 4	167	167	0

Zoom sûr...



Capitaine Sacha DAMM, Escadron départemental de sécurité routière de la Gendarmerie nationale

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

La sécurité routière est pour moi, une véritable vocation. Dès mon entrée en Gendarmerie en 2004, ayant eu la chance de présenter les tests de sélection de motocycliste alors que j'étais encore élève-gendarme, je m'y suis rapidement investi. Depuis, j'ai eu l'opportunité d'exercer mes fonctions dans tous les types d'unités de sécurité routière que compte l'institution. Ainsi, c'est avec joie que j'ai pris le commandement de l'escadron départemental de sécurité routière de la Vienne au 1er août 2018.

A travers les postes que j'ai occupés et l'expérience que j'en ai tirée, j'ai compris que la prévention et la répression constituaient les deux faces indissociables d'une même pièce. L'un ne peut fonctionner sans l'autre. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'action des militaires de l'EDSR86.

Quelles sont les actions de sensibilisation à la sécurité routière effectuées par l'EDSR ?

La principale action de prévention de l'EDSR est bien sûr la journée de la moto et des motards. La première édition s'est tenue en 2008 et c'est avec ambition que je souhaite conduire la 10ème édition de cet événement en 2019. Cette journée a pour but de sensibiliser les usagers de deux roues motorisés aux risques et aux dangers de la route. Elle est constituée par la mise en place de stands tenus par les principaux acteurs de la sécurité routière. De plus, un rallye moto, un spectacle et des plateaux de maniabilité ponctuent cette journée.

Les militaires de l'EDSR s'investissent également dans de nombreuses autres actions de prévention routière. Ils interviennent régulièrement dans des établissements scolaires, des centres de formation, ainsi que dans des entreprises implantés sur l'ensemble du département. Les thèmes abordés sont généralement la consommation d'alcool et de stupéfiants, la vitesse et l'usage du téléphone portable.

L'opération « 10 de conduite » est l'une des actions les plus appréciées. Elle consiste à intervenir aux profits de lycéens en les plaçant en situation de conduite avec des voitures à double commandes.

Toutes les opérations de prévention routière ont leur importance, car elles contribuent à sensibiliser les usagers de la route et à leur faire prendre conscience que la route n'est pas un terrain de jeu, mais un environnement qu'il convient de partager avec les autres, en tenant compte des particularités de chacun. C'est bien pour cette raison que le slogan de la sécurité routière est « tous concernés, tous responsables ».

Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière

www.vienne.gouv.fr

pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux

 facebook.com/Prefet86/

 twitter.com/Prefet86

 instagram.com/prefet86/